



## **CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX**

### **Procès-verbal de la séance du lundi 13 décembre 2021 à 20h00**

**Tenue en raison du COVID19, au local de La Lyre à Chevroux**

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, ouvre la séance.

41 membres sont présents, 17 membres sont excusés, 4 membres sont absents.

(62 membres au total)

La Présidente, au nom du bureau du Conseil, souhaite la bienvenue à chacune et chacun. Elle salue les membres de la Municipalité, le boursier communal, Monsieur Michael Rotzetter, et les remercie de leur présence. Elle remercie également le personnel communal pour la préparation de la salle ainsi que Madame Evelyne Wolf-Bonny pour la rédaction de l'article à paraître dans le journal de la Broye.

Les consignes sanitaires n'ont à nouveau pas permis de tenir séance dans nos locaux. Mais grâce à la société de La Lyre de Grandcour, qu'elle remercie, nous sommes tout de même à Chevroux pour mener cette séance.

Pour le bon déroulement de cette dernière, il est rappelé que le port du masque est obligatoire, sauf pour les oratrices et orateurs. Merci d'annoncer clairement votre nom et prénom lorsque vous prendrez la parole. Elle rappelle également que la séance sera à nouveau enregistrée et effacée après approbation du procès-verbal.

Elle passe la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel nominatif des membres. À ce jour le nombre de membres du Conseil général est de 62. Avec la présence de 41 membres présents, le quorum est largement atteint et la séance peut valablement délibérer.

Il est passé à l'ordre du jour. La Présidente demande si quelqu'un souhaite en modifier l'ordre. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté séance tenante.

#### **Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la séance du lundi 11 octobre 2021.
2. Communications du bureau du Conseil général.
3. Préavis municipal no 12/2021 – Révision des statuts du SDIS Broye-Vully.
4. Préavis municipal no 13/2021 – Directives concernant le traitement des indemnités et vacations pour les Municipaux.
5. Préavis municipal no 14/2021 – Budget communal – Année 2022.
6. Préavis municipal no 15/2021 – Fixation du plafond d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021 – 2026.
7. Préavis municipal no 16/2021 – Demande de crédit pour la remise en état des installations techniques.
8. Communications de la Municipalité.
9. Propositions individuelles et divers.

**Point 1 : Procès-verbal de la séance du lundi 11 octobre 2021**

Un exemplaire du procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation. Personne n'en demande la lecture. Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

**Point 2 : Communications du bureau du Conseil général**

**Communication n°1 : Votations fédérales du dimanche 28 novembre 2021**

**Objet 1 :** Initiative sur les soins infirmiers – Taux de participation 68.0 %.

Acceptée par 142 oui.

**Objet 2 :** Initiative sur la justice. Taux de participation 67.7 %.

Refusé par 174 non.

**Objet 3 :** Loi COVID-19. Taux de participation 68.0 %.

Acceptée par 151 oui.

**La Présidente** relève le très bon taux de participation, plus élevé que le taux cantonal ou fédéral et remercie les membres du bureau pour leur excellent travail et parfaite collaboration.

**Communication n°2 : Séance du Conseil général 2022**

**La Présidente** informe les Conseillers des dates des séances prévues en 2022 :

- Lundi 21 mars 2022                      Séance I
- Lundi 20 juin 2022                      Séance II
- Lundi 10 octobre 2022                      Séance III
- Lundi 12 décembre 2022                      Séance IV

En cas de modification de la date d'une des séances prévues, elle sera communiquée et annoncée au pilier public.

**Point 3 : Préavis municipal no 12/2021 – Révision des statuts du SDIS Broye-Vully**

**Madame Véronique Gut-Lacôte** donne lecture du préavis municipal no 12/2021. Elle demande ensuite à l'assemblée si cette dernière souhaite qu'elle lise également les statuts. Comme ce n'est pas le cas, elle cède la parole à **Monsieur Michael Guggy**, rapporteur, qui lit son rapport. Aucune remarque ou question n'étant formulée, il est passé au vote : le préavis municipal no 12/2021 est accepté à l'unanimité.

**Point 4 : Préavis municipal no 13/2021 – Directives concernant le traitement des indemnités et les vacances pour les Municipaux**

**La Présidente** lit le préavis municipal no 13/2021 et donne la parole à **Monsieur Olivier Duruz**, rapporteur de la commission des finances. Sans remarque, il est procédé au vote : le préavis municipal no 13/2021 est accepté à l'unanimité.

**Point 5 : Préavis municipal no 14/2021 – Budget communal – Année 2022**

**Madame Véronique Gut-Lacôte** procède à la lecture du préavis municipal no 14/2021 et cède la parole à **Monsieur Olivier Duruz**, rapporteur. Elle demande ensuite si les membres du Conseil général souhaitent que le détail des postes soit repris, ce qui n'est pas le cas.

Remarques :

**Monsieur Jérôme Schüpbach** s'étonne du montant figurant au point 160.317.0 « Frais de manifestations et publicités » et en demande le détail. Il signale qu'étant responsable de ce poste lors de la précédente législature, il avait obtenu plusieurs promesses de sponsoring.

**Monsieur Christophe Bonny** répond qu'il s'agit d'une enveloppe générale comprenant, entre autres, les inaugurations du débarcadère et du port, le repas offert aux habitants. Au vu de la réduction des manifestations, les membres de la commission chargée de ce poste attendent le mois de janvier 2022, y compris pour connaître l'évolution des conditions sanitaires, et prendre contact avec les sociétés locales et les futurs partenaires. Une décision ferme sera prise à ce moment-là et communiquée au Conseil général.

**Monsieur René Bonny** demande en quoi concerne l'assurance « Cyber-sécurité ». **Monsieur Michael Rotzetter**, répond qu'il s'agit d'une assurance couvrant les frais d'intervention en cas de problème sur le serveur (heures de remise en état de l'installation).

Sans autre question, **la Présidente** passe à la votation : le préavis municipal no 14/2021 est accepté à l'unanimité.

**Point 6 : Préavis municipal no 15/2021 – Fixation du plafond d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021 – 2026**

**La Présidente** donne lecture du préavis municipal no 15/2021. **Monsieur Olivier Duruz** lit le rapport qui se rapporte également à divers documents qui ont été fournis aux membres de ladite commission. La discussion est ouverte. **Madame Germaine Bonny** demande des éclaircissements sur la diminution intermédiaire du ratio puis son augmentation à la fin de la législature. **Le Syndic** confirme la complexité de cette affaire et passe la parole à **Monsieur Michael Rotzetter**. Ce dernier explique qu'une partie des dettes seront amorties durant la législature 2021/2026 – environ CHF 500'000.00 par an – ce qui explique une diminution durant une période, mais qu'en raison des prévisions des dépenses à venir, le plafond d'endettement s'établira à nouveau au taux existant à fin 2020.

Sans autre question ou remarque, il est passé à la votation. Le préavis municipal no 15/2021 est accepté à l'unanimité.

**Point 7 : Préavis municipal no 16/2021 – Demande de crédit pour la remise en état des installations techniques**

**Madame Véronique Gut-Lacôte** donne lecture du préavis municipal no 16/2021 et passe la parole à **Monsieur Olivier Duruz** rapporteur de la commission des finances.

Remarques :

**Monsieur René Bonny** demande si les travaux prévus correspondent à ce qui existait et si le fait de remonter le tableau électrique de 70 cm suffit en cas de nouvelle crue. **Monsieur Charles-Edouard Bonny** répond qu'il n'existe aucun autre choix que de refaire les installations telles que ce qu'elles étaient précédemment et que de remonter le tableau électrique correspond à la limite observée lors de la dernière montée des eaux à 431 m, demandée par l'ECA. Si ces travaux se font, il y aura des problématiques à résoudre avec le bureau d'ingénieurs.

**Madame Germaine Bonny** demande s'il ne serait pas envisageable de se retourner contre les prestataires. Malheureusement, le groupe E n'a fait que suivre les indications du bureau d'ingénieurs, d'où conflits.

Sans autre remarque, il est passé au vote : le préavis municipal no 16/2021 est accepté à l'unanimité.

**Point 8 : Communications de la Municipalité**

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** remercie le Conseil général d'avoir accepté tous les préavis qui lui ont été soumis. Ensuite, il présente le plan de législature 2021-2026 que la Municipalité a établi. Il relève que cela reste une planification et que les différents thèmes abordés peuvent évoluer en fonction de la situation communale.

Un tableau est présenté pour montrer les coûts finaux liés au débarcadère :

Coût total CHF 2'396'000.00 dont à déduire subvention cantonale CHF 1'700'000.00 et Arma suisse CHF 325'000.00, **solde à charge de la Commune CHF 371'000.00** par rapport aux CHF 595'000.00 cités précédemment.

En ce qui concerne la rénovation du port, le préavis 02/2018 accepté par le Conseil général pour la rénovation du port et ses annexes se montaient à CHF 11'184'900.00. D'après le montant intermédiaire fourni par le bureau d'ingénieurs CSD, nous devons nous attendre à un dépassement de budget d'environ 20 %. Plusieurs litiges liés aux coûts de cette construction doivent encore être traités d'ici 2022, courant 2023.

La parole est ensuite passée à **Madame Martine Roux**. Elle fait part de la mise en place par le Canton d'une hotline 0800 303 038 « Soutien et solidarité durant l'hiver et en lien avec la pandémie », comme par exemple, pour les services suivants :

Courses, livraison de repas à domicile, transports pour personnes à mobilité réduite, relais pour les proches aidant-e-s, relève d'urgence sous forme d'un accompagnement à domicile par un-e assistant-e professionnel-le, garde d'enfant pendant une période d'absence, aide au ménage, soutien pour s'occuper d'un animal domestique, toutes autres aides concrètes en cas de besoin et une réponse pour rassurer, garder un lien et maintenir une vie sociale par des contacts téléphoniques. **Madame Roux** est à disposition pour répondre aux demandes similaires, avec des solutions « plus locales » et de proximité.

Elle informe le Conseil général que pour donner suite aux demandes de ce printemps, des bancs supplémentaires vont être installés (un à la Tour d'eau, un au cimetière et un ou deux à l'édicule au bout du Môle). **Madame Nicole Ongari**, aux noms des promeneuses du village, remercie la Municipalité.

**Monsieur Jonathan Rey** intervient ensuite. Il relève que le dossier PACom est venu en retour du Canton, avec la mention « pas satisfaisant » ; il reste encore 10 parcelles à dézoner ; le plan envoyé prévoyait un mélange de zones agricoles et de zones à bâtir, ce qui est refusé. Il n'est prévu pas plus d'une quinzaine d'habitants supplémentaires pour ces 15 prochaines années. Un plan corrigé sera à nouveau envoyé au Canton auquel il y aura lieu également de soumettre la zone réservée.

**Monsieur Christian Bonny** informe les membres du Conseil pour donner suite à la remarque de Madame Irma Schüpbach lors de la précédente séance, une lettre a été adressée aux habitants de la ferme d'Ostende pour régler la problématique de la banquette, ainsi que la taille de la haie.

Le raccordement de la fontaine du bas du village a été accepté à la suite de la mise à l'enquête, le raccordement sera fait durant l'hiver.

Le ruisseau se trouvant vers le stand de tir sera nettoyé et défriché.

Les roseaux qui prennent de l'ampleur à la petite plage seront coupés, ce qui permettra d'aménager une sortie pour les paddles, planches à voile, etc.

En ce qui concerne la fête du port, **Monsieur Christophe Bonny** reprend les éléments développés lors de sa réponse à Monsieur Jérôme Schüpbach au point 5.

Il informe également que la Cheffe du Département des institutions et du territoire a approuvé le nouveau règlement de police en date du 26 novembre 2021. L'entrée en vigueur sera effective d'ici une vingtaine de jours, délai légal pour l'éventuel dépôt d'une requête auprès de la Cour institutionnelle du Tribunal cantonal. Il évoque les 3 articles qui ne sont plus applicables en raison de modifications législatives, à savoir :

Art. 2 lettre c, ch. 1 Compétence transférée de la Commune au Canton dans le cadre de la salubrité, le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels ainsi que les abattoirs.

Art. 10 al. 2 Amende pour entrave à l'action de la Municipalité. Une Commune ne peut pas rendre une ordonnance pénale pour ce genre de délit qui est réprimé par l'art. 286 du Code pénal.

Art. 64 Ivresse sur la voie publique. Un règlement de police ne peut pas réprimer le simple fait, en tant que piéton, d'avoir consommé de l'alcool au-delà des taux limites.

**Point 9 : Propositions individuelles et divers**

**Monsieur Eric Bonny-Hurni** constate que le bureau d'ingénieurs actuel est mauvais et il est de l'avis d'en chercher un autre sur le marché.

**Madame Nicole Ongari** demande à la Municipalité de faire réparer le cadre métallique du panneau d'affichage en face du Collège. Ce dernier est déformé et son ouverture/fermeture est très difficile.

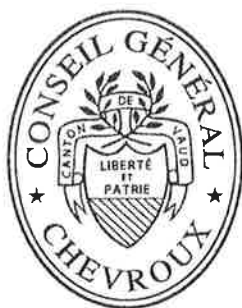
**Monsieur Charles-Edouard Bonny**, au nom de la Municipalité, remercie les habitants qui ont bien décoré le village et les membres du Conseil général pour leur confiance. Il souhaite à tous de bons moments durant les fêtes.

Sans autre intervention, **La Présidente** souhaite également de belles fêtes à toutes les personnes présentes ainsi qu'à leur famille et clôt la séance à 21h45.

La Présidente :



Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire :



Nicole Ongari